

# La Résidence Sainte Radegonde

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

*Livret d'Accueil*

---



**80200 ATHIES**

**2, rue Sainte Radegonde**



Tous droits réservés. La reproduction des logos, illustrations, plans est interdite. Ils sont la propriété de l'éditeur qui se réserve les droits de reproduction. L'établissement bénéficiaire de cet ouvrage est toujours supposé posséder les droits de reproduction des textes, œuvres d'artistes, cartes et photographies qu'il confie à l'éditeur à fin de reproduction. En conséquence, l'éditeur décline toute responsabilité résultant de leurs publications dans cette plaquette

**Tel: 03.22.85.61.44**

**Fax: 03.22.85.74.08**

**E-mail: [maisonde-retraite.athies@wanadoo.fr](mailto:maisonde-retraite.athies@wanadoo.fr)**

**Site: [www.residencesainteradegonde.fr](http://www.residencesainteradegonde.fr)**

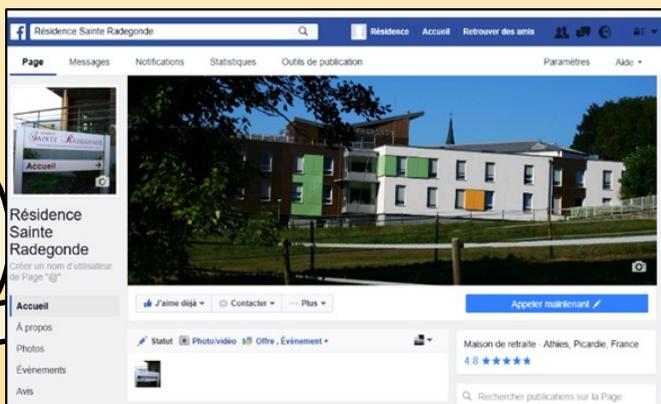


Notre site internet interactif:  
[www.residencesainteradegonde.fr](http://www.residencesainteradegonde.fr)



Plus de 500 visiteurs  
 par mois depuis 8  
 ans. Toutes les activi-  
 tés en photos!

Notre page Facebook



Plus de 200  
 personnes  
 aiment  
 notre page!



**M**adame, Monsieur,  
 L'ensemble du personnel et moi-même vous souhaitons  
 la bienvenue à la Résidence Sainte Radegonde.

Nous nous emploierons tout au long de votre séjour à  
 ne pas vous décevoir et à vous apporter une qualité de vie, la  
 meilleure possible.

La Résidence est une maison en constante évolution, qui a su con-  
 server une dimension humaine et surtout rester à l'écoute de  
 ceux qui ont besoin d'elle.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous permettre de mieux nous  
 connaître et faciliter vos relations avec l'équipe.



Charly Frazier  
 Directeur de la Résidence  
 Sainte Radegonde



## SITUATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DE LA RESIDENCE SAINTE RADEGONDE

### A) Situation géographique

La Résidence Sainte Radegonde sise à Athies, petit village de la Somme, niché dans la vallée de l'Omignon, au carrefour des axes Amiens-Saint Quentin et Paris-Lille, ainsi qu'à mi chemin entre les villes de Péronne et Ham.

Les échangeurs des autoroutes A1 et A29 et la gare TGV Haute Picardie se trouvent à quelques kilomètres seulement.

La Résidence est implantée au cœur du village, à côté de l'église, sur un vaste terrain arboré offrant une vue dégagée sur la vallée.

#### Les accès:

On peut accéder à la Résidence Sainte Radegonde:

➡ Par la route:

- En prenant l'autoroute A1 Paris Lille, à la sortie de Péronne.
- En prenant l'autoroute A29 Amiens, Saint Quentin, Sortie Athies.
- Par la nationale: Axe Péronne St Quentin. Au carrefour de l'axe Ham-Péronne



➡ On peut également emprunter le train:

- La Résidence se situe à 12kms de la gare TGV Haute Picardie.
- La Résidence se situe à 23kms de la gare de Saint Quentin.

➡ Notre situation:

- 130 kms de Paris
- 110kms de Lille
- 50kms d'Amiens
- 23 kms de Saint Quentin
- 17kms de Ham
- 12kms de Péronne



Décoration Automne



Sortie Pêche



Buffet Repas Campagnard



Après midi Spectacle



Accueil vu du 1er



Parking personnel



Salon 1er



Accès Chambres



Relais Soins



Cuisine équipée 1er



## B) Historique

Il est important de préciser pour les passionnés d'histoire, que l'établissement a une origine très ancienne, puisqu'il a été fondé par la jeune Reine Sainte Radegonde, épouse du Roi Clotaire 1er, vers 550. C'était le premier établissement hospitalier de toute la Province.

Au milieu du XVème siècle, le domaine d'Athies appartenant à la maison de Nesle, les seigneurs y construisirent un riche Hôtel Dieu du nom de Sainte Radegonde en lui restituant ses possessions primitives.

L'Hôtel Dieu fut reconstruit en 1700. Il contenait 6 lits.



En 1870, l'hospice est occupé par les Allemands et restauré ensuite.

En 1914, l'établissement est frappé par une nouvelle occupation et une nouvelle destruction.

L'hospice fut reconstruit par les dommages de guerre et des fonds provenant de la Croix-Rouge et de la société des blessés militaires. Les 20 lits ont pu être ré ouverts. Il n'y pas avait d'établissement de ce type sur un large secteur. Celle-ci fut accordée. Il fut tenu par 4 sœurs soignantes polonaises.

En 1940, l'hospice fut occupé par les Allemands .

Après la guerre, l'hospice n'est pas remis en service. Sa réouverture effective se fait en Septembre 1952.

Mademoiselle REGUINSE lègue devant le notaire Carton de Péronne en 1953, la totalité de ses terres, soit 7 hectares pour une somme de 771600 francs et 10000 francs pour l'entretien de sa tombe en perpétuité.

## B) Historique (suite)

L'hospice ayant quelques difficultés de fonctionnement avec un taux d'occupation faible, les autorités de tutelle demandent soit la fermeture de l'établissement, soit sa modification.

Monsieur LUCIANI alors député, le préfet de la Somme et Monsieur NOUGUIER Maire, demandent sa transformation en Maison de retraite. Un projet de 60 lits est donc étudié en 1963. La construction n'a commencé qu'en 1967.

C'est en 1970 que la Maison de retraite ouvre ses portes. Elle a pour directeur Monsieur DAHURON également directeur de l'hôpital de Ham. Elle emploie au total 16 agents.

De 1980 à 1995, Monsieur LEROY en assure la Direction

En Décembre 2001, une convention signée avec le Conseil Général et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (Convention Tripartite) détermine les objectifs et les moyens nécessaires permettant l'évolution de l'établissement pendant 5 ans.

De 1995 à 2003, un programme important de travaux confortatifs a été réalisé et s'est traduit par de multiples investissements.

Depuis cette date, la maison de retraite a été classée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

En 2012, l'établissement a engagé des travaux de restructuration augmentant la capacité d'accueil à 84 lits, dont 24 lits spécialisés Alzheimer ou maladies apparentées.

En 2014, la Résidence a ouvert son espace Jean Louis NOUGUIER (24 places en Unité de Vie Alzheimer), et 24 places en EHPAD.

Enfin, en Mars 2016, après réhabilitation de l'ancien bâtiment, l'établissement flambant neuf, totalise 84 lits. Les chambres, avec salle de bain individuelle sont toutes équipées de lit à hauteur variable, réfrigérateurs, fauteuils de repos, appel malade, téléphone, etc...



Espace accueil



Parking Accueil



Cabinet médical



Salon en salle panoramique



Couloir et chambres

## VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTES POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS?

Dans la Somme, quatre personnes qualifiées sont là pour vous écouter.

Les personnes qualifiées interviennent sur demande de l'utilisateur en cas de conflit ou litige avec un établissement, ou service social, ou médico-social.

Elles accompagnent toute personne prise en charge par les établissements et services pour lui permettre de faire valoir ses droits, notamment:

- ↳ Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité.
- ↳ Libre choix entre les prestations (domicile, établissement) sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger.
- ↳ Confidentialité des données concernant l'utilisateur.
- ↳ Informations sur les droits fondamentaux et protections

### Leurs missions:

**Informer et Aider, Solliciter et Signaler, Assurer un rôle de Médiation**

### Les contacter:

Les Personnes qualifiées sont joignables par mail et par téléphone. Les coordonnées sont disponibles au secrétariat de la Résidence.

### Bon à savoir:

Les personnes qualifiées sont indépendantes des collectivités publiques ainsi que des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Elles interviennent uniquement sur demande de l'utilisateur ou de son représentant légal. Elles exercent à titre gratuit et en toute neutralité.

*Conformément à la loi 2002.2 rénovant l'action médico sociale portant notamment sur les droits des usagers et le décret du 14 novembre 2003*

## STATUT DE L'ETABLISSEMENT

La Résidence Sainte Radegonde est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, public autonome, de 84 lits, dont 24 destinés à héberger des personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou maladies apparentées.

La Résidence est régie par la loi du 2 janvier 2002 modernisant l'action médico-sociale. Elle relève de l'autorité du Ministère de la Santé et de la Solidarité.

### Les extérieurs



Entrée de la Résidence

## LE PERSONNEL DE LA STRUCTURE

<b>Administration</b>	Directeur	1
	Adjoint des Cadres	1
	Adjoint Administratif	1
<b>Soins</b>	Médecin Coordonnateur	1
	Cadre de Santé	1
	Infirmières	4
	Aide-Soignante	16
	Aide Médico Psychologique	3
	Agent de Services Hospitaliers	8
	Agent d'Entretien Qualifié	4
<b>Vie Sociale</b>	Cadre Socio Educatif F.F	1
	Animateurs	1
<b>Cuisine</b>	Personnel de Restauration	4
<b>Technique</b>	Personnel Technique	2
<b>Groupement de Coopération</b>	Psychologue	1
	Musicothérapeute	1
	Technicienne Qualité	1
	Professeur Sport et Santé	1
	Mandataire Judiciaire	1
	Infirmière Hygiéniste	1
	Préparatrice en Pharmacie	1
	Technicien sécurité	1
	Ergothérapeute	1
	Art thérapeute	1
<b>Autres Personnels</b>	Contrats Aidés par l'Etat	9
<b>Intervenants Extérieurs</b>	Médecin	2
	Pédicure	1
	Praticienne en Détente Corporelle	1
	Coiffeur	1
	Kinésithérapeute	1

### Tarification Journalière 2016

<hr style="border: 2px solid orange;"/>		
✧	<b><u>HEBERGEMENT:</u></b>	<b>56,98 euros</b>
✧	<b><u>DEPENDANCE:</u></b>	
Tarif n°1 (GIR 1 et 2):	EHPAD	<b>20,72 euros</b>
	UVA	<b>22,90 euros</b>
Tarif n°2 (GIR 3 et 4):	EHPAD	<b>12,96 euros</b>
	UVA	<b>14,33 euros</b>
Tarif n°3 (GIR 5 et 6):		ticket modérateur
	EHPAD	<b>3,90 euros</b>
	UVA	<b>4,31 euros</b>
✧	<b><i>SOIN (dotation globale)</i></b>	
	.....	

## CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ÂGEE (SUITE)

### **Article 12** La recherche: une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

### **Article 13** Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégé non seulement ses biens mais aussi sa personne.

### **Article 14** L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

La salle  
panoramique



## LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

L'établissement est dirigé par Monsieur Charly FRAZIER, directeur nommé par le Ministère de la santé. Il est administré par un conseil d'administration, dont le maire, M. Alain ACQUAIRE, est président.

**Le Directeur** à toutes les responsabilités de l'établissement (gestion, nomination du personnel, vie sociale, technique, cuisine...). Il représente juridiquement l'établissement, ordonnance les dépenses et les recettes, et veille à l'exécution des délibérations du Conseil d'Administration.

**Le Conseil d'Administration** délibère sur les propositions budgétaires, le bilan comptable, les modifications budgétaires, le projet d'établissement, le tableau des effectifs, les constructions, les dons, et les emprunts.

Il est ainsi composé de:

- 2 représentants de la commune.
- 3 représentants des départements qui supportent les frais de prise en charge des personnes accueillies
- 2 représentants du conseil de vie sociale
- 2 représentants du personnel dont un représentant du personnel médical
- 2 personnes désignées en fonction de leur compétences dans le champ d'intervention de l'établissement.

**Le Conseil de Vie Sociale** est composé de représentants des résidents, des familles et du personnel. Il permet aux usagers d'être représentés afin de participer à la vie de la maison. Il se réunit au minimum deux fois par an.

Vue bas des cuisines



## LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'établissement accueille en hébergement complet les personnes âgées de plus de 60 ans. Un dossier administratif et médical est constitué préalablement à l'admission. Une visite de pré-admission est organisée. Celle-ci est prononcée par le Directeur au vu du dossier, et après avis du médecin coordinateur de l'établissement.

L'admission se fait en fonction des places disponibles et ne devient effective qu'après signature du contrat de séjour, établi conformément au décret du 28 novembre 2004. Au préalable, le règlement de fonctionnement vous aura été remis.



**Terrasse de la salle panoramique. Une autre terrasse similaire au R-1**

## CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ÂGÉE (SUITE)

### **Article 6** Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

### **Article 7** Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

### **Article 8** Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

### **Article 9** Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

### **Article 10** Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

### **Article 11** Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

## CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

Lorsqu'il sera admis le résident a le droit au respect absolu des libertés d'adulte et de la dignité d'être humain. Cette charte sera appliquée dans son esprit.

### **Article 1** Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

### **Article 2** Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

### **Article 3** Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

### **Article 4** Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

### **Article 5** Patrimoine et revenu

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

## LES CONDITIONS DE SEJOUR

### **Facturation:**

L'établissement possède un régime unique d'hébergement. Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés par Monsieur le Président du Conseil Départemental sur proposition du Conseil d'Administration. Ils sont applicables à l'ensemble des résidents, qu'ils soient admis au titre de l'aide sociale ou non.

Les frais de séjour sont facturés mensuellement et payables d'avance auprès de Monsieur le Trésorier du Trésor Public de Ham.

Les personnes ne disposant pas de ressources suffisantes peuvent solliciter l'Aide Sociale aux Personnes Agées pour la prise en charge des frais d'hébergement. 90% de leurs revenus seront alors pris en compte pour la participation à ces frais, les 10% restant étant laissés au résident pour ses dépenses personnelles.

En fonction de leur degré de dépendance et du niveau de leurs ressources, les résidents peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), pour les frais liés à la dépendance.

L'établissement répond aux normes pour bénéficier de l'Allocation logement ainsi qu'à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) (Renseignements au bureau d'accueil)

### **La surveillance médicale et soins:**

Le personnel médical et paramédical est chargé de veiller aux besoins et au confort du résident.

Ce personnel est composé d'un médecin coordonnateur, d'une cadre de santé, d'infirmières, d'aides-soignantes, d'aides médico-psychologiques, d'agents de service hospitaliers et d'intervenants (voir p.8)

Les résidents gardent le libre choix de leur médecin traitant et de leur lieu d'hospitalisation. Ils peuvent également garder le choix de leurs prestataires extérieurs (pharmacie, dentiste, pédicure, podologue, kinésithérapeute, ambulanciers...) sur prescription médicale. A savoir qu'un kinésithérapeute est présent trois fois par semaine à la Résidence.

## La chambre:

### *Une architecture moderne, agréable et adaptée.*

84 chambres individuelles de 20m<sup>2</sup> chacune équipées comme suit :

- Lit à hauteur variable "Très haut de gamme"
  - Fauteuil de repos, chaise et table adaptés
  - Chevet avec réfrigérateur intégré
  - Placard aménagé
  - Téléphone individuel compris
  - Support pour TV écran plat avec chaînes câblées et chaînes internes d'informations
  - Appel malade dans la chambre et la salle de bain
  - Salle de bain avec douche et WC adaptés au handicap.



Au centre des 2 unités se situe un espace de vie qui comprend la salle de restaurant, la table d'hôtes et le salon d'hôtes réservés aux familles, le relais soin-surveillance, la terrasse et le jardin thérapeutique en issue directe de cet espace, ainsi qu'une salle de soins corporels.

*L'établissement a développé un concept de proximologie dont les objectifs sont de prendre en compte les besoins, les attentes, les craintes et les souffrances des proches, d'instaurer une relation de confiance entre les personnes, les familles et les soignants, d'apporter un soutien aux familles, partager les savoirs afin de les impliquer dans notre démarche d'accompagnement du Résident.*

## LES INTERVENANTS DU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO SOCIALE (GCSMS) DE CENTRE PICARDIE

Quatre établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du secteur ont eu la volonté de mettre en commun des compétences dont ils n'auraient pu bénéficier, seuls. C'est ainsi qu'en Septembre 2007, ils ont décidé de créer un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale, de droit public, dont la convention constituée a été approuvée par Monsieur le Préfet de la Somme en date du 10 Décembre 2007.

### L'objectif du Projet:

L'objectif principal et moteur du projet inscrit dans la convention a été d'offrir une plateforme de services où chaque établissement membre pourra utiliser un ou plusieurs, voire la totalité des services proposés.

### Les intervenants:

Le GCSMS permet à de nombreux professionnels d'exercer dans les établissements adhérents, à raison d'une ou plusieurs demi-journées. Le partenariat avec le GCSMS permet à l'établissement d'offrir une prise en charge pluridisciplinaire de qualité aux résidents.

Un livret préparé en comité vous est disponible. Il vous permettra de découvrir l'ensemble des acteurs d'activités sociales intervenants au sein de notre Résidence. Il précise les rôles de chacun et vous servira à affiner vos connaissances cette équipe pluridisciplinaire.



### Hygiène et sécurité:

Une hygiène corporelle satisfaisante devra être respectée. Une hygiène alimentaire est assurée par l'établissement. Les menus sont équilibrés et contrôlés par une diététicienne. Les régimes médicalement prescrits sont pris en compte. Les denrées entreposées dans les réfrigérateurs des logements sont contrôlées par le personnel soignant.

Par mesure de sécurité, il est demandé:

- ☞ De vous conformer aux mesures de sécurité affichées dans l'établissement.
- ☞ De ne pas fumer dans les chambres ni dans les locaux communs.
- ☞ De ne pas modifier les installations électriques ni d'utiliser des rallonges.
- ☞ De ne pas utiliser d'appareils électriques tels que: radiateurs, réchauds, couvertures chauffantes.

### Transports sanitaires:

L'établissement ne réalise aucun transport de ce type. Ceux-ci sont soumis à une prescription médicale et doivent être effectués par les ambulanciers privés habilités à cette tâche.

Le choix et l'appel au transporteur est laissé à la charge du résident ou de sa famille.

### Informatique et libertés:

Les informations recueillies pendant votre séjour font l'objet de traitements informatisés destinés à la gestion médicale et administrative de votre dossier, dans le respect du secret professionnel des règles déontologiques.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, il vous est possible de bénéficier d'un droit d'accès aux informations vous concernant.

Ce droit peut s'exercer en vous adressant à la direction de l'établissement.



Salon TV

### Les repas:

Les repas sont confectionnés sur place par le personnel qualifié de l'établissement.



### Table d'hôtes:

Les familles et les amis ont également la possibilité de déjeuner en compagnie de leur parent à la table d'hôtes. Il est ainsi demandé de prévenir le service de restauration au plus tard la veille, par l'intermédiaire du secrétariat. Le règlement se fera à la régie de l'Administration.

### Horaires des repas

- Petit déjeuner: 8h en chambre ou en salle de restaurant.
- Déjeuner et dîner: en salle de restaurant ou en chambre à 12h et 18h30
- Goûter: à partir de 15h30

### Repas Complet:

Du lundi au Samedi 7.50 €/ Dimanche 11 €

### Le téléphone:

L'établissement est équipé afin de permettre au résident de recevoir gratuitement les appels de leurs familles et amis. Aucun abonnement n'est à régler. Seuls les communications émises sont payantes.



### Le linge:

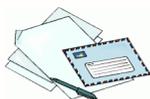
L'établissement assure l'entretien du linge de tous les résidents. Le linge personnel doit être identifié. Le marquage est à la charge du résident ou de la famille. Le trousseau minimum nécessaire est annexé au contrat de séjour.

Le résident garde cependant le libre choix de traiter lui-même son linge ou par l'intermédiaire de sa famille. Un lavorama est à disposition des résidents et de leurs familles.

### Le Courrier:

Il est distribué chaque matin à partir de 10h. Pour le courrier départ, il peut être déposé au secrétariat pour envoi.

La levée du courrier a lieu à 14h30.



### Animation, Vie Sociale:

Chaque personne est différente et unique. L'animation doit alors avoir une approche respectueuse des choix de la personne et de la personne en elle-même. Ceci encadre toute personne, quelque soit son état physique ou psychique. La mise en œuvre des activités doit prendre en compte ces éléments avec l'avis du personnel soignant qui est indispensable.

Le projet d'animation permet à la fois la mise en œuvre de réponses aux attentes des personnes âgées, le développement de la vie relationnelle, sociale et culturelle, mais aussi l'incitation à intégrer et à s'intégrer plus facilement au sein des résidents (même si les capacités des personnes âgées sont réduites).

L'animation a donc pour objectif premier de développer et maintenir l'autonomie sociale par le respect des valeurs, par le maintien de la liberté et le développement des rôles vis-à-vis des autres. Elle s'appuie sur les capacités restantes et propres à chacun.



### Le coiffeur:

A la demande du résident, un coiffeur professionnel assure cette prestation au salon de coiffure de l'établissement. Les frais sont à la charge du résident.

Le résident ou sa famille ont le libre choix du coiffeur.



### Valeurs et argent:

L'établissement ne pouvant en aucun cas être tenu responsable des objets et valeurs conservés dans votre logement, il est déconseillé de garder dans la chambre des objets de valeur et des liquidités trop importantes. A cet effet, il est possible d'en effectuer le dépôt auprès des services du Trésor Public dont dépend l'établissement (receveur). S'adresser au secrétariat.



### Pour un séjour agréable:

Afin de préserver la liberté et la quiétude de chacun, il est recommandé:

- ✓ D'user avec discrétion des appareils de radio et de télévision.
- ✓ De respecter les horaires en vigueur pour les repas.
- ✓ D'atténuer les bruits.
- ✓ De respecter le personnel et le matériel, d'éviter tout gaspillage et d'adopter, d'une façon générale, un comportement compatible à toute vie communautaire.

### Assurance:

L'établissement est assuré à l'agence AXA rue St Sauveur à Péronne pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Cette assurance n'exonère pas le résident pour les dommages dont il pourrait être la cause. Il est donc demandé de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle dont il fournit chaque année une attestation à l'établissement.